



DÉCISION n° DG-S/DEF 2024-11

28 JUIN 2024

Valérie Metrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 7 octobre 2020 portant nomination du directeur économique et financier à la direction générale,

Vu l'instruction n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les missions de la direction économique et financière,

Décide :

La décision DG-S/DEF 2022-21 du 1^{er} octobre 2022 donnant délégation de signature à Madame **Elodie JOUSSEAUME** est abrogée à compter du 30 juin 2024.

La décision DG-S/DEF 2024-07 du 10 juin 2024 est annulée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet